APPEL À PROPOSITIONS

CAFI Science & Innovation

**Numéro de référence de l’appel à propositions:**

CDMCO/UNOPS/24066/2024

**Date de publication du document d’appel à propositions** **Nov 15, 2024**

# 

# DÉTAILS

## Objectif(s) du projet de l’UNOPS

L'objectif de cet Appel à Propositions (AAP) est de sélectionner des organisations de mise en œuvre capables d'assurer l'exécution efficace de projets scientifiques financés par l'Initiative des Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) Science & Innovation. Les AAP peuvent couvrir un ou plusieurs thèmes. Chaque AAP doit se conformer aux directives énoncées dans les documents suivants :

* L'AAP qui spécifie les conditions générales et particulières régissant les soumissions ;
* Le Cadre de Science & Innovation de CAFI.

## Historique et objectifs de la subvention/du financement

Contexte

L'Afrique centrale abrite la deuxième plus grande forêt tropicale du monde, qui séquestre environ 1,5 milliard de tonnes de CO₂ équivalent, soit 4 % des émissions mondiales chaque année, et fournit un habitat à plus de 10 000 espèces végétales et animales. La perte de forêt s'accélère malgré les efforts continus, car l'action gouvernementale seule n'a pas suffi à établir un équilibre efficace entre les intérêts de la forêt et le développement économique.

Le défi à relever est de produire davantage de nourriture et de bois sur les terres existantes pour réduire la demande de nouvelles terres. Il s'agit d'une intensification durable plutôt que d'une extensification destructive. Ceci est essentiel pour stopper la déforestation et la dégradation des forêts tout en répondant aux besoins de sécurité alimentaire et en créant des emplois.

Sur cette base, une coalition de donateurs - l'Union européenne, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume de Norvège, la République française, le Royaume-Uni, la République de Corée, les Pays-Bas, la Belgique et la Suède - et les pays partenaires d'Afrique Centrale - la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Cameroun, la République du Congo, la République de Guinée équatoriale et la République du Gabon - ont conclu un partenariat collaboratif pour établir l'Initiative des Forêts d'Afrique Centrale (CAFI).

CAFI est une initiative unique qui catalyse le dialogue politique de haut niveau et augmente le financement pour soutenir des réformes ambitieuses et des investissements concrets sur le terrain afin d'aider les pays partenaires à réduire les émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts tout en atténuant la pauvreté. Aujourd'hui, avec la signature de trois Lettres d'Intention (RDC, Gabon et République du Congo), CAFI finance les pays partenaires pour mettre en œuvre des programmes qui leur permettent d'atteindre et d'accroître leurs ambitions de préserver leurs forêts, réduire la pauvreté et se diriger vers la diversification économique.

Les Expressions d'Intérêt nécessitent des données actualisées et évaluées par des pairs pour guider les négociations entre CAFI et les pays partenaires ainsi que pour leur mise en œuvre réussie.

Il est donc nécessaire de collecter des données et de mieux comprendre les différents ensembles de données scientifiques et les résultats connexes sur des questions telles que la couverture forestière (et ses changements), l'utilisation des terres et les changements d'utilisation des terres, les moteurs de changement, les stocks de carbone forestier (et leurs changements), la biodiversité et l'expansion agricole dans les forêts du bassin du Congo, ainsi que le contexte socio-économique et l'impact des interventions. Différentes approches méthodologiques sur la même question peuvent conduire à des résultats différents (localement, nationalement et régionalement), ce qui est difficile à comprendre pour les non-scientifiques et complique l'élaboration de politiques basées sur la science. Cela peut entraîner des questions ou de la confusion sur l'exactitude des résultats et des productions d'une étude donnée (qu'elle soit nationale ou régionale). Il est donc nécessaire de trouver une solution pratique et agile pour créer un environnement constructif permettant d'explorer de telles différences de résultats et d'atteindre une compréhension consensuelle afin de soutenir l'interface politique-scientifique dans les pays de CAFI.

Les données sur la couverture forestière et ses changements, les moteurs de la déforestation, les moyens de subsistance et la biodiversité sont également des éléments clés pour évaluer l'impact des investissements de CAFI et, par extension, l'adéquation de la théorie du changement de CAFI. Cela représente un autre objectif clé de CAFI Science & Innovation.

**Objectifs**

Les objectifs de la subvention/financement sont de :

1. Soutenir et financer des initiatives de recherche spécifiques pour combler les lacunes de données scientifiques liées aux forêts du bassin du Congo, afin d'informer davantage les décisions politiques et programmatiques.
2. Permettre au Secrétariat de CAFI de comprendre les résultats scientifiques divergents sur des sujets clés tels que les taux de déforestation, en fournissant un soutien stratégique au Conseil de CAFI et aux pays de CAFI pour une mise en œuvre efficace des programmes.
3. Informer directement la mise en œuvre des programmes de CAFI et améliorer la théorie du changement de CAFI ainsi que son impact sur le terrain en répondant à des questions de recherche ciblées.
4. Convoquer, si nécessaire, des partenaires scientifiques pour échanger et partager des découvertes nouvelles pertinentes, des mises à jour et des progrès scientifiques liés aux forêts du bassin du Congo avec les pays de CAFI et le Conseil de CAFI.

## Effets escomptés de la subvention/du financement

Les impacts et résultats attendus de la subvention/financement disponible sont :

1. Réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts : mise en œuvre de projets qui réduisent les émissions en protégeant et en gérant durablement les zones forestières du bassin du Congo, contribuant ainsi aux efforts mondiaux de mitigation du changement climatique.
2. Atténuation de la pauvreté et diversification économique : les projets favorisent les opportunités économiques et des moyens de subsistance durables pour les communautés locales, réduisant la dépendance aux pratiques d'utilisation des terres destructrices et promouvant la diversification économique.
3. Amélioration de la qualité et de l'accessibilité des données : une meilleure précision, transparence et accessibilité des données relatives à la couverture forestière, à l'utilisation des terres, à la biodiversité et aux facteurs socio-économiques. Cela permettra une prise de décision et une formulation de politiques mieux informées aux niveaux national et régional.
4. Renforcement de l'interface politique-scientifique : combler le fossé entre la recherche scientifique et la mise en œuvre des politiques, conduisant à des processus d'élaboration de politiques plus efficaces et basés sur la science. Cela soutiendra l'atteinte des objectifs programmatiques de CAFI et améliorera l'impact global des interventions.
5. Meilleure compréhension du potentiel et de la mise en œuvre des Paiements pour Services Écosystémiques (PSE).
6. Amélioration du suivi et de l'évaluation : développement et mise en œuvre de cadres robustes de suivi et d'évaluation pour évaluer systématiquement les progrès et les résultats des projets financés par CAFI. Cela garantira la responsabilité et facilitera l'amélioration continue des stratégies et des interventions.
7. Accroissement des capacités et développement professionnel : fourniture de bourses et de fellowships pour renforcer les capacités locales et régionales en sciences de l'environnement et en politiques, favorisant une nouvelle génération d'experts pour continuer à faire progresser les objectifs de gestion forestière durable et de résilience climatique.
8. Programmes stratégiques informés : les données et les insights générés soutiendront des programmes stratégiques tels que les marchés du carbone et les crédits de biodiversité, améliorant leur efficacité et leur durabilité.

## Portée de la subvention/du financement

Activité 1 : Couverture Forestière (et changements) et utilisation des terres (changement)

1. **Sous-activité 1.1 : Comprendre la couverture forestière existante (et les changements) et l'utilisation des terres (changement)**
   1. Mener des analyses comparatives de différents ensembles de données sur la couverture forestière et les changements d'utilisation des terres pour comprendre les divergences.
   2. Évaluer les avantages et les défis des différents ensembles de données et déterminer leurs cas d'utilisation optimaux.
2. **Sous-activité 1.2 : Développer des statistiques annuelles de la surface forestière et de la surface utilisée pour l'utilisation des terres**
   1. Compiler et analyser les données pour produire des statistiques annuelles sur les surfaces forestières et les surfaces utilisées pour l'utilisation des terres dans les forêts du bassin du Congo et les six pays de CAFI.
   2. Suivi annuel des moteurs de la déforestation.
   3. Formater ces statistiques pour soutenir les systèmes nationaux de surveillance forestière et faciliter l'accès aux paiements basés sur les résultats REDD+ et au financement carbone.
3. **Sous-activité 1.3 : Identification des forêts et tourbières de haute valeur**
   1. Identifier et cartographier les forêts et tourbières de haute valeur en se basant sur des métriques de carbone et de biodiversité.
   2. Évaluer le statut actuel de gestion et la présence de concessions industrielles dans ces zones.
   3. Évaluer l'intégrité paysagère des forêts et tourbières de haute valeur.
   4. Évaluer les aspects socioculturels liés aux forêts et tourbières de haute valeur.

Activité 2 : Accès aux Données et Transparence

1. **Sous-activité 2.1 : Élaborer une feuille de route pour les politiques de données ouvertes forestières**
   1. Collaborer avec les six pays de CAFI pour créer une feuille de route pour la mise en œuvre de politiques de données ouvertes aux niveaux régional et national.
   2. Utiliser des licences Creative Commons pour améliorer l'accessibilité et la transparence des données.

Activité 3 : Biodiversité

1. **Sous-activité 3.1 : Cartes et tableaux de bord de la biodiversité**
   1. Développer des cartes et tableaux de bord complets affichant les données de biodiversité à des échelles pertinentes au sein des pays et à travers la région.
   2. S'assurer que ces outils sont applicables pour les crédits de biodiversité et la planification de la conservation.
   3. Modéliser la distribution spatiale et la niche écologique des espèces clés pour déterminer les zones appropriées à protéger pour la conservation de la biodiversité et contribuer fortement à la **Sous-activité 1.3 : Identification des forêts et tourbières de haute valeur**.
   4. Évaluer la valeur économique de la biodiversité et des services écosystémiques ainsi que leur contribution au PIB des pays de CAFI et déterminer les zones biologiquement productives élevées (dans les terres arables et les forêts).

Activité 4 : Forêts Communautaires

1. **Sous-activité 4.1 : Carte à jour des forêts communautaires**
   1. Créer et maintenir une carte actualisée des forêts communautaires dans les six pays du bassin du Congo.
   2. Analyser l'impact des concessions forestières communautaires sur les tendances de déforestation et de dégradation.
   3. Évaluer l'efficacité de la gestion des forêts communautaires conformément aux cadres juridiques.
   4. Évaluer le potentiel de conservation des écosystèmes et de la biodiversité dans les forêts communautaires.

Activité 5 : Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

1. **Sous-activité 5.1 : Évaluer et cartographier le potentiel des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) dans la région en fonction des caractéristiques techniques et socio-économiques**
2. **Sous-activité 5.2 : Évaluer l'impact des projets et programmes PSE sur les moteurs de la déforestation**
   1. Développer un cadre complet pour le suivi et l'évaluation des initiatives PSE de CAFI.
3. **Sous-activité 5.3 : Évaluer l'impact d'une ou plusieurs initiatives PSE de CAFI sur les moteurs de la déforestation**

Activité 6 : Suivi, Évaluation et Évaluation d'Impact

1. **Sous-activité 6.1 : Évaluer l'impact des programmes de subventions agricoles sur les moteurs de la déforestation**
   1. Mener une évaluation scientifique du modèle de financement du Fonds de Développement du Cacao et du Café du Cameroun (CCODEF) pour évaluer l'efficacité et l'efficience des incitations de CCODEF dans la réduction de la déforestation et la durabilité à long terme de la transition agro-écologique menée par les agriculteurs bénéficiaires, et proposer des actions concrètes pour améliorer le programme.
2. **Sous-activité 6.2 : Outils Optimaux pour le Suivi des Interventions sur l'Utilisation des Terres**
   1. Collaborer au développement d'outils et de méthodologies rentables pour le suivi des interventions sur l'utilisation des terres, telles que la reforestation et le PSE de régénération.
   2. Identifier les exigences minimales en termes de surface, les produits de suivi appropriés et les calendriers pour une mise en œuvre efficace.
3. **Sous-activité 6.3 : Cadre pour les Études Socio-Économiques**
   1. Concevoir et mettre en œuvre un cadre pour mener des études socio-économiques afin d'évaluer l'impact des investissements de CAFI sur la sécurité alimentaire et l'atténuation de la pauvreté.
   2. Piloter ces études (point a ci-dessus), basées sur une approche statistiquement robuste et échantillonnée, évaluer 3 à 5 projets financés par CAFI en RDC et en République du Congo ainsi que 3 projets non financés par CAFI sur la sécurité alimentaire et l'atténuation de la pauvreté dans les mêmes pays pour éviter tout biais potentiel.
   3. Sur la base de ces pilotes, développer des orientations pour une méthodologie rentable à adopter par les projets financés par CAFI dans le cadre de leurs exigences de reporting selon les **Directives de Suivi et d'Évaluation de CAFI**.

Activité 7 : Développement Professionnel

1. **Sous-activité 7.1 : Bourses de Doctorat**
   1. Fournir des bourses pour les étudiants en doctorat afin de mener des recherches sur des sujets pertinents dans le cadre des objectifs de CAFI.
2. **Sous-activité 7.2 : Bourses d'Interface Science-Politique**
   1. Établir des programmes de bourses pour soutenir les individus travaillant à l'intersection de la science et de la politique, améliorant ainsi leur capacité à contribuer à l'élaboration de politiques basées sur des preuves.

## Subvention/financement disponible

### 

### Montant total de la subvention/du financement disponible

Le tableau ci-dessous indique le montant total des subventions/financements disponibles dans le cadre du présent appel à propositions.

| **Devise** | **Montant** | **Montant en lettres** |
| --- | --- | --- |
| USD | 2 200 000 | Deux millions deux cent mille |

#### 

## 

## Admissibilité de l’entité candidate

### Catégorie(s) d’entité candidate

Les catégories suivantes d’entités sont admissibles dans le cadre du présent appel à propositions :

* Institutions universitaires et de recherche
* Organisations non gouvernementales (ONG)
* Organisations de peuples autochtones (OPA)
* Organisations de la société civile (OSC)

**Conditions supplémentaires d'inéligibilité:**

Le candidat ne doit pas tomber sous le coup d'une des conditions énumérées dans les Instructions aux candidats, article 1, qui le rendraient inéligible à cette subvention/ce financement.

|  |
| --- |

## Contenu des propositions soumises

#### Les modèles présentés ci-dessous permettent aux entités candidates d’attester de leur conformité aux critères d’évaluation :

#### [Proposition](https://docs.google.com/document/d/1nXHzd6mCHa76Gv42Jahw7oF9AeyCgS4QFYF9lo-FbQY/edit)

* [Annexe 1: Déclarations](https://docs.google.com/document/d/1lvSGS7GuxhYyHOwMIALkFhNNO9WPa3rKtD3nWktByLs/edit)
* [Annexe 2: Auto-évaluation du partenaire de mise en œuvre concernant la protection contre l’exploitation et les atteintes sexuelles (PEAS)](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1veKWJB4heGA2-va2Oy_yliKxCBeCJbeC8QBYrMAWtZU/edit#gid=990794693)
* [Annexe 3: Proposition financière](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1_437lgo-hlkfSaVKVWpiRLFsM3BRzCNvZARLzvp-q7s/edit#gid=1264281155)

#### L’équipe de l’UNOPS peut ajouter toute information supplémentaire ou annexe ci-dessous requise par lesentités candidates comme élément de la Proposition ou comme annexe supplémentaire.

#### L’équipe de l’UNOPS peut utiliser des formulaires différents ; toutefois, tous les champs figurant dans le modèle standard de proposition et les annexes doivent être repris dans tous les autres formulaires utilisés. Les sections qui ne s’appliquent pas (par exemple, la section 7 : Membres d’une coentreprise, d’un consortium ou d’une association, la section 8 : Personnel clé et la section 9 : Curriculum vitae (CV)) peuvent être supprimées du modèle de Proposition.

Les entités candidates doivent présenter les documents suivants :

* **Proposition**
* **Annexe 1 : Déclarations**
* **Annexe 2 : Auto-évaluation du partenaire de mise en œuvre concernant la protection contre l’exploitation et les atteintes sexuelles (PEAS)**
* **Annexe 3 : Proposition financière**

Les entités candidates doivent soigneusement lire et comprendre les [Exigences](#_w763tiy5hgxy) du présent appel à propositions et les [Instructions aux entités candidates](https://content.unops.org/service-Line-Documents/Grant-Support-Call-for-Proposals-Instructions-to-Applicants_FR.pdf) avant de remplir la Proposition et les Annexes.

## Propositions partielles

Applicants are permitted to submit proposals for one or more of the packages identified above and in the Requirements. For each package included in the partial proposal, applicants shall submit a proposal for one hundred (100) percent of the grant support project activities and the quantities specified for each package. Evaluation will be completed separately for each package in the proposal.

## Sous-subvention et sous-traitance

Les sous-subventions et la sous-traitance ne sont autorisées pour le présent appel à propositions que de la façon suivante :

| **Sous-subvention** | **Sous-traitance** |
| --- | --- |
| **Sous-traitance** | **Sous-traitance** |

## Devise de la proposition

Le budget de la proposition doit être préparé dans la ou les devises suivantes :

USD, United States Dollar

## Langue des propositions

L’ensemble des propositions, renseignements, documents et correspondances échangés entre l’UNOPS et les entités candidates doit être en :

**Français** **Anglais**

## Soumission des propositions

La date limite de soumission des propositions est le **Jan 31, 2025**. Les propositions doivent être soumises selon les modalités suivantes :

**Courrier électronique**

Les propositions sont envoyées par courrier à CAFI.SI@unops.org

Lire l’Article 10, « Soumission des propositions » des [Instructions aux entités candidates](https://content.unops.org/service-Line-Documents/Grant-Support-Call-for-Proposals-Instructions-to-Applicants_FR.pdf) pour connaître les détails des exigences spécifiques pour la soumission des propositions.

## Type d’instrument

Le(s) modèle(s) d’accord est/sont fournis ci-dessous.

* Accord de subvention

## Coordonnées

L’ensemble des correspondances, notifications et demandes de clarifications en rapport avec le présent appel à propositions doivent être adressées à :

| **Nom** | UNOPS Science Innovation Team |
| --- | --- |
| **Fonction** | ***Submission for CFP 2024/Science*** |
| **Adresse électronique** | CAFI.SI@unops.org |

## Dates et dates limites importantes

Les tableaux ci-dessous indiquent les principales dates et dates limites relatives au présent appel à propositions.

|  | Date | Heure | Fuseau horaire |
| --- | --- | --- | --- |
| Soumission des propositions | **Nov 15, 2024** | 18:00 | CET |
| Demande de clarification | **Jan 15, 2025** | 18:00 | CET |
| Deadline de soumission | **Jan 31, 2025** | 18:00 | CET |
| Date de démarrage prévue | **Mar 1, 2025** | 18:00 | CET |

# EXIGENCES

## Approche et méthodologie

##### La proposition doit clairement indiquer les activités et sous-activités de la PCP qui seront abordées.

##### En outre, elle doit faire référence au Cadre pour la science et l'innovation du CAFI et doit préciser

##### la complémentarité avec les initiatives de recherche et d'innovation existantes dans le Bassin du Congo,

##### comment il est conforme aux termes de référence du CAFI,

##### comment il est conforme à la théorie du changement du CAFI.

##### Les résultats, les livrables et les activités doivent être clairement présentés.

##### La proposition doit également indiquer clairement comment le travail sera entrepris, quelles méthodologies seront utilisées et si des travaux sur le terrain et des visites de sites sont nécessaires.

##### Les candidats doivent fournir des informations détaillées sur les domaines transversaux suivants :

##### les exigences en matière de santé et de sécurité (si le travail sur le terrain est inclus)

##### Exigences sociales et environnementales (telles que l'égalité des sexes et l'inclusion sociale)

##### Exigences en matière de consentement libre, préalable et éclairé (CLPI)

##### Exigences en matière de protection contre l'exploitation et les abus sexuels

##### Exigences en matière de développement durable

##### 

##### En outre, les candidats sont priés de fournir une liste des publications les plus pertinentes ayant fait l'objet d'une évaluation par les pairs et se rapportant au domaine d'activité pour lequel ils recherchent des fonds.

## Exigences du plan de mise en œuvre

À l'aide des résultats, des produits et des activités proposés, en vue d'atteindre les résultats de la subvention/du financement, complétez le plan de mise en œuvre. Le plan de mise en œuvre doit indiquer avec précision l'ordre et le calendrier de réalisation de chaque activité et de chaque résultat.

## Exigences du plan de suivi du partenaire de mise en œuvre

Complétez le plan de suivi du partenaire de mise en œuvre.

## Exigences budgétaires

1. Plafond budgétaire : RAS
2. Les budgets doivent comprendre au minimum :
   1. Une estimation des coûts directs, qui englobent toutes les dépenses nécessaires aux comptes de subvention/financement et qui peuvent y être directement rattachées. Les coûts directs doivent être ventilés par sous-catégorie de dépenses, par poste de dépenses et par année.
   2. Une description des hypothèses ou des justifications qui sous-tendent les estimations.
3. Les coûts ne seront admissibles que s’ils sont engagés aux fins de cette subvention/ce financement et pendant la durée mentionnée dans l’instrument juridique (y compris tout avenant).
4. L’article II, section 7, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit, entre autres, que les Nations Unies, y compris l’UNOPS en tant qu’organe subsidiaire, sont exonérées de tout impôt direct, à l’exception de la rémunération de services d’utilité publique, et sont exonérées des restrictions douanières, droits et taxes de même nature à l’égard des objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Toutes les propositions doivent être soumises nettes de tout impôt direct et de tout autre impôt ou droit.
5. Les coûts indirects ne sont pas autorisés dans les budgets des subventions, y compris pour les sous-subventions. Tous les coûts admissibles doivent être classés dans les catégories de coûts directs, avec une justification suffisante de leur pertinence pour le projet. Les frais généraux ne peuvent être inclus dans les coûts directs que s'ils sont explicitement liés à des activités spécifiques du projet.

# 

# 

# MÉTHODE ET CRITÈRES D’ÉVALUATION

Les propositions soumises en réponse au présent appel à propositions sont évaluées selon la méthode de l’analyse cumulative, dont les différentes étapes sont décrites ci-dessous.

1. [**Examen préalable :**](#_p0y1erct8mep) cette étape permet d’évaluer la conformité des propositions aux critères formels et d’admissibilité énoncés dans le [Tableau 1: Critères formels et d’admissibilité](#_oxvutsg5e99p). Toutes les propositions conformes à ce stade feront l’objet d’une évaluation ultérieure comme suit.
2. [**Évaluation technique :**](#_8nm1ukoji66) cette étape permet d’évaluer les points obtenus par chaque proposition au regard des exigences techniques, par rapport au maximum de points atteignable par groupe de critères détaillé dans le [Tableau 2.1: Parties de l’évaluation de la proposition technique](#_fxoaphi5yehf). Seules les propositions atteignant le seuil minimum indiqué dans le [Tableau 2: Critères techniques](#_9ihtj7gwsxbs) seront jugées conformes pour l’essentiel à ce stade. L’évaluation des propositions techniques doit être achevée avant l’ouverture des propositions financières.
3. [**Évaluation financière**](#_7dh2zudp2lkf) **:** seules les propositions financières des candidatures dont les propositions techniques ont atteint le seuil minimum fixé pour l’évaluation technique seront ouvertes. Les propositions feront l’objet d’une vérification afin de repérer d’éventuelles erreurs de calcul conformément à l’article 15 [*Erreurs, erreurs formelles ou omissions mineures*] des [**Instructions aux entités candidates**](https://content.unops.org/service-Line-Documents/Grant-Support-Call-for-Proposals-Instructions-to-Applicants_FR.pdf). Le nombre total de points atteint par chaque proposition financière sera déterminé en suivant le [Tableau 3 : critères financiers](#_g1ykz9fz6yki).
4. **Analyse combinée :** cette évaluation reposera sur l’analyse combinée de tous les coûts, risques et bénéfices potentiels pertinents de chaque proposition. L’analyse combinée comprend les notes de l’évaluation technique, y compris les facteurs tels que les risques, la durabilité et autres, et de l’évaluation financière, en appliquant une méthode de pondération prédéfinie.

Le nombre maximum de points qu’une entité candidate peut obtenir pour sa proposition est le suivant :

* Proposition technique : 78 points
* Proposition financière : 18 points

Le nombre total maximum de points qu’une entité candidate peut obtenir pour la proposition technique et la proposition financière est 100. La pondération applicable à la proposition technique et à la proposition financière est la suivante : 70:30 - le ratio déterminé pour la proposition technique et la proposition financière.

À tout moment au cours du processus d’évaluation, l’UNOPS peut demander par écrit aux entités candidates de fournir des clarifications ou des informations supplémentaires. Dans toutes leurs réponses, les entités candidates ne doivent alors apporter aucune modification au contenu de leur proposition, notamment à ses volets techniques et financiers. L’UNOPS peut utiliser les informations fournies pour interpréter et évaluer la proposition concernée.

L’UNOPS évalue les propositions en fonction des critères d’évaluation décrits dans les tableaux suivants.

#### 

#### 

## Examen préalable

| Tableau 1 CRITÈRES FORMELS ET D’ADMISSIBILITÉ | |
| --- | --- |
| **Critères évalués dans le cadre de l’examen préalable selon la méthode « accepté/rejeté »** | **Documents permettant d’établir la conformité aux critères** |
| 1. L’entité candidate est admissible conformément à l’Article 1, « Admissibilité de l’entité candidate » dans les [Instructions aux entités candidates](https://content.unops.org/service-Line-Documents/Grant-Support-Call-for-Proposals-Instructions-to-Applicants_FR.pdf). | * **Proposition** * **Annexe 1 : Déclarations** * **Annexe 2 : Auto-évaluation du partenaire de mise en œuvre concernant la PEAS** |
| 1. La proposition est complète et inclut l’ensemble des formulaires remplis et les autres documents requis à la rubrique [« Contenu des propositions soumises » dans les Détails](#_265f20ir65to). | * Tous les documents requis en vertu de la rubrique [« Contenu des propositions soumises » dans les Détails](#_265f20ir65to). |
| 1. L’entité candidate accepte les conditions du modèle d’accord, comme indiqué à la [rubrique « Type d’instrument », dans les Détails](#_me0ddddhs0k4). | * **Annexe 1: Déclarations** |
| 1. [Indiquez tout critère supplémentaire] | * [Indiquez les documents requis] |

## Évaluation technique

| Tableau 2 CRITÈRES TECHNIQUES | |
| --- | --- |
| **Critères évalués sur la base des notes obtenues pendant l’évaluation technique** | **Documents permettant d’établir la conformité aux critères** |
| Le nombre maximum de points techniques pouvant être obtenus est précisé au [Tableau 2.1 : « Parties de l’évaluation de la proposition technique »](#_fxoaphi5yehf).  La proposition d’une entité candidate doit obtenir au minimum 70 % du nombre total des points pouvant être obtenus pour être jugée techniquement conforme. | * **Proposition** |

|  | Tableau 2.1 Parties de l’évaluation de la proposition technique | **Points pouvant être obtenus** |
| --- | --- | --- |
| **1.** | Capacité et expertise de l’entité candidate | 22 |
| **2.** | Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés | 44 |
| **3.** | Personnel clé proposé | 12 |
| **Total des points pour la proposition technique** | | **78** |

|  | Tableau 2.1.1 Partie 1: Capacité et expertise de l’entité candidate | | |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nº** | **Critères à évaluer** | **Documents permettant d’établir la conformité aux critères** (liste non exhaustive) | **Points pouvant être obtenus** |
| **1.1** | L’entité candidate dispose d’une capacité organisationnelle générale permettant de soutenir une mise en œuvre efficace : structure de gestion ; stabilité financière et capacité de financement de projets, contrôles de la gestion de projets et degré envisagé de recours à la sous-subvention/sous-traitance. | **Une copie des états financiers vérifiés des 5 dernières années**   * **Proposition** | 2 |
| **1.2** | L’entité candidate dispose de connaissances spécialisées et d’une expérience pertinentes acquises dans le cadre d’activités similaires. | * **Proposition** | 2 |
| **1.3** | L’entité candidate dispose d’une présence ou d’une expérience de travail dans la région, le pays ou la zone concernée. | * **Proposition** | 4 |
| **1.4** | L’entité candidate est en mesure d’assumer les activités actuellement proposées en sus de sa charge de travail actuelle. | * **Proposition** | 2 |
| **1.5** | Les projets actuels de l’entité candidate sont complémentaires de cette activité ou de ces activités financée(s) par la subvention. | * **Proposition** | 2 |
| **1.6** | Les retours d’expérience de l’entité candidate tirés d’autres projets sont pris en compte dans la proposition pour la mise en œuvre de l’activité ou des activités financée(s) par la subvention. | * **Proposition** | 2 |
| **1.7** | L’entité candidate exerce une activité continue depuis les 5 dernières années. | Certificat de constitution en société de l’entité candidate | 2 |
| **1.8** | L’entité candidate a mené à bien des activités financées par la subvention similaires au cours des 5 années précédant le présent appel à propositions. | * **Proposition** | 2 |
| **1.9** | L’organisation de l’entité candidate dispose d’une accréditation valide | * **Preuve d’accréditation** | 2 |
| **1.10** | Le demandeur a une expérience réussie et démontrable dans la conduite de ce type d'activité dans le Bassin du Congo. | Preuve d'études similaires menées avec succès | 4 |
| **Total des points pour la partie 1** | | | **22** |

|  | Tableau 2.1.2 Partie 2 : Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés | | |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nº** | **Critères à évaluer** | **Documents permettant d’établir la conformité aux critères** (liste non exhaustive) | **Points pouvant être obtenus** |
| **2.1** | La proposition est substantiellement conforme et ne contient aucun écart significatif par rapport aux exigences minimales stipulées dans le présent document d’appel à propositions, ce qui indique la bonne compréhension par l’entité candidate desdites exigences. | * **Proposition** | 2 |
| **2.2** | L’approche et la méthodologie proposées par l’entité candidate sont conformes aux objectifs et aux résultats visés de la subvention/du financement et aux objectifs des activités de projet de l’UNOPS, dans le cadre desquelles cette possibilité de subvention/financement est proposée. | * **Proposition**, Section 3 | 4 |
| **2.3** | L’approche proposée est techniquement valable. | * **Proposition**, Section 3 | 2 |
| **2.4** | L’approche proposée est considérée comme un moyen efficace de mener à bien les activités et de parvenir aux produits proposés. | * **Proposition**, Section 3 | 4 |
| **2.5** | L’approche est réalisable au vu de l’environnement opérationnel (par exemple, l’accès, la sécurité, les conditions climatiques, etc.). | * **Proposition**, Section 3 | 2 |
| **2.6** | Les activités proposées dans le plan de mise en œuvre sont conformes à l’approche et à la méthodologie proposées. Le plan de mise en œuvre montre la capacité de l’entité candidate à planifier et à mettre en œuvre les activités financées par la subvention dans les délais impartis. | * **Proposition**, Sections 3 et 4 | 4 |
| **2.7** | L’entité candidate a identifié des produits tangibles qui facilitent clairement la réalisation des résultats attendus. | * **Proposition**, Section 4 | 4 |
| **2.8** | La proposition démontre de manière satisfaisante que les exigences en matière de santé, de sécurité et de protection sociale et environnementale relatives aux activités financées par la subvention seront respectées. | * **Proposition** | 2 |
| **2.9** | La proposition démontre de manière satisfaisante que les exigences en matière de santé, de sécurité et de protection sociale et environnementale relatives à la protection contre l’exploitation et les atteintes sexuelles (PEAS) seront respectées. | * **Proposition** | 2 |
| **2.10** | Les sous-bénéficiaires proposés par l’entité candidate, s’ils sont désignés, entreprennent des quantités appropriées d’activités financées par la subvention, ont démontré leur capacité à entreprendre les travaux et sont situés à des emplacements appropriés pour entreprendre ces activités. | * **Proposition**, Section 11 | 2 |
| **2.11** | Le plan de suivi du partenaire de mise en œuvre précise les modalités de suivi et de contrôle des différents éléments des travaux seront suivis et contrôlés. | * **Proposition**, Section 5 | 4 |
| **2.12** | Les indicateurs permettent de mesurer réellement le résultat et sont le moyen de vérifier qu’il existe un moyen réaliste de saisir les informations requises. | * **Proposition**, Section 5 | 4 |
| **2.13** | Inclusion d'institutions de recherche ou de partenaires régionaux et/ou nationaux dans le Bassin du Congo | * **Proposition** | 4 |
| **2.14** | Pertinence de la proposition par rapport aux activités de l'appel à propositions | * **Proposition** | 4 |
| **Total des points pour la partie 2** | | | **44** |

|  | Tableau 2.1.3 Partie 3 : Personnel clé proposé | | |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nº** | **Critères à évaluer** | **Documents permettant d’établir la conformité aux critères** (liste non exhaustive) | **Points pouvant être obtenus** |
| **3.1** | La composition et la structure de l’équipe proposée par l’entité candidate sont appropriées et les rôles proposés pour la gestion et les autres rôles du personnel clé sont adaptés à la mise en œuvre des activités financées par la subvention. | * **Proposition**, Section 6 | 4 |
| **3.2** | L’entité candidate décrit et justifie son plan pour la taille et la composition de son équipe. | * **Proposition**, Section 6 | 4 |
| **3.3** | Les qualifications et l’expérience du Personnel clé proposé respectent les exigences établies. | * **Proposition**, Sections 8 et 9 | 4 |
| **Total des points pour la partie 3** | | | **12** |

## 

## Évaluation financière

| Tableau 3 CRITÈRES FINANCIERS | | | |
| --- | --- | --- | --- |
| **Critères évalués dans le cadre de l’évaluation financière selon la méthode de l’analyse cumulative** | | **Documents permettant d’établir la conformité aux critères** | **Points pouvant être obtenus** |
| **1.** | Budget total : Un maximum de 4 points sera octroyé au budget total le plus faible. Les budgets totaux des autres entités candidates substantiellement conformes seront notés avec la formule suivante : | * **Annexe 3 : Proposition financière** | 4 |
| **2.** | Les organisations de l’entité candidate respectent les budgets maximaux indiqués dans les [Exigences budgétaires](#_qwnfy8pt24r6). | * **Annexe 3 : Proposition financière** | 3 |
| **3.** | L’entité candidate a présenté une justification suffisante des lignes budgétaires et des montants forfaitaires. | * **Annexe 3 : Proposition financière** | 5 |
| **4.** | La répartition du budget entre les différentes catégories est adéquate, notamment la répartition entre les activités et le budget opérationnel. | * **Annexe 3 : Proposition financière** | 5 |
| **5.** | Les estimations des coûts de l’entité candidate et les hypothèses retenues pour ces estimations sont raisonnables. | * **Annexe 3 : Proposition financière** | 5 |
| **Total des points pour la proposition financière** | | | **22** |